



Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Année 2014



SOMMAIRE

I. REALISATIONS DE L'ANNEE 2013

1.1. CADRE BATI

1.1.1. DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITE

1.1.2 REALISATIONS DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE 2014

1.1.3 RECENSEMENT DES OFFRES LOCATIVES DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

1.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

1.2.1. DIAGNOSTICS ET PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE

1.2.2 REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE 2014

1.3. AUTRES REALISATIONS

2. AMENAGEMENT ET TRAVAUX PREVUES EN 2014

2.1. CADRE BATI

2.1.1 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE PREVUS EN 2015

2.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

2.2.1 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE PREVUS EN 2015

3. PROPOSITIONS DE LA CIAPH POUR AMELIORER LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EXISTANT

4. ANNEXES



PREAMBULE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », détermine un ensemble de dispositions tant au niveau architectural qu'en terme d'aménagements, touchant au cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics et les systèmes de transports afin de rendre ces locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Par « cadre bâti » il faut entendre un ensemble comprenant :

- Les locaux d'habitation propriété de personnes privées ou publiques
- Les établissements recevant du public (privés ou publics)
- Les installations ouvertes au public
- Les lieux de travail

L'article 45 de la loi précise également que «la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite».

Plusieurs dispositions découlant de cette loi concernent directement les collectivités locales :

→ Pour les communes :

En matière de bâtiments publics :

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP leur appartenant ou ceux dont elles assurent la tutelle
- Avant le 27 septembre 2015 : transmission en Préfecture obligatoire d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour tous les propriétaires d'ERP qui ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. L'Ad'AP doit être accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3, 6 ou 9 ans maximum.

En matière de voirie :

Avant le 23 décembre 2009 : élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie



→ Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

En matière de bâtiments publics :

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments intercommunaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP lui appartenant ou ceux dont elle assure la tutelle
- Avant le 27 septembre 2015 : transmission en Préfecture obligatoire d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour tous les propriétaires d'ERP qui ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. L'Ad'AP doit être accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3, 6 ou 9 ans maximum.

Création d'une commission intercommunale d'accessibilité (obligatoire pour les intercommunalités de + de 5000 habitants)

- Avant le 31 décembre de chaque année : réalisation d'un rapport annuel d'accessibilité
 - Le rapport doit présenter, pour chaque commune de la communauté de communes, les actions en matière d'accessibilité (bâti, voirie, transport, offre en logements accessibles) réalisées l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante. Elle fait le cas échéant des propositions visant à améliorer la situation
 - Le rapport est présenté au Conseil Communautaire. Il est transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

→ Pour les personnes publiques et privées propriétaires d'ERP :

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 27 septembre 2015 : transmission en Préfecture obligatoire d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour tous les propriétaires d'ERP qui ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. L'Ad'AP doit être accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3, 6 ou 9 ans maximum.

La commission intercommunale d'accessibilité de la Communauté de Communes (CIAPH) de la Vallée de Kaysersberg

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a créé par délibération le 4 décembre 2008 sa commission intercommunale d'accessibilité. Elle est présidée par le vice-président de la CCVK en charge de CIAPH.

Sa composition est jointe en annexe



I. REALISATIONS DE L'ANNEE 2014

1.1. CADRE BATI

1.1.1. DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITE

L'ensemble des 10 communes de la vallée de Kaysersberg ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg ont réalisé le diagnostic d'accessibilité de leurs ERP. 113 bâtiments publics ont été diagnostiqués entre 2010 et 2012.

1.1.2 REALISATIONS DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE 2014

Commune	Nature des travaux	Localisation	Coût des travaux (HT)
AMMERSCHWIHR	Mise en accessibilité bâtiment, ascenseur	Salle polyvalente Hôtel de Ville	381.507€ (pour totalité travx) 175.766€
FRELAND	Création de WC accessibles	Maison du Pays Welche	NC
	Création d'un accès PMR	Maison du Pays Welche	NC
KATZENTHAL	Pas de travaux réalisés en 2014	/	/
KAYERSBERG	Création d'une rampe PMR	Camping	16.227€
KIENTZHEIM	Création de WC accessibles : phase étude	Place du Chanoine Papirer	/
LABAROCHE	Construction d'un bâtiment neuf aux normes d'accessibilité	Ecole	NC
LAPOUTROIE	Etude technique pour la mise en accessibilité des bâtiments publics	Ludo-bibliothèque; Ecoles; Périscolaire; Mairie	NC
LE BONHOMME	Pas de travaux réalisés en 2014	/	/
ORBAY	Aménagement d'un local sportif (Club Vosgien) avec accessibilité du rez-de-chaussée	Station du Lac Blanc / Blancrupt	NC
SIGOLSHEIM	Aménagement d'un local commercial (boulangerie) accessible (accès, sanitaires...)	1 rue de la 1 ^{ère} armée	445.620€
CCVK	Création de 2 places de stationnement PMR	Siège et annexe CCVK	14.500€
	Création d'une rampe PMR	Annexe CCVK	
	Aménagement d'accès extérieur WC	Parc Espace nautique	



Exemples de réalisation :



1.1.3. RECENSEMENT DES OFFRES LOCATIVES DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

Cartographie des logements : <http://goo.gl/maps/inwJw>

1.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

1.2.1. DIAGNOSTICS ET PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE

L'ensemble des 10 communes de la vallée de Kayzersberg ont réalisé une étude de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public en 2009.



Synthèse pour mémoire :

- Taux d'accessibilité global avant travaux pour l'ensemble du territoire : 56,8%
- Taux d'accessibilité global après travaux préconisés pour l'ensemble du territoire : 98,20%
- Cout total des travaux préconisés pour l'ensemble du territoire : 3.866.790€

1.2.2 REALISATIONS DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE 2014

Commune	Nature des travaux	Localisation	Coût des travaux (HT)
AMMERSCHWIHR	Pas de travaux réalisés en 2014	/	/
FRELAND	Réaménagement de voirie (quais de bus, passages protégés)	Entrée sud et place de la Mairie	NC
KATZENTHAL	Réaménagement de voirie (trottoirs, passages protégés...)	Rue de la Chapelle	NC
KAYERSBERG	Réaménagement de voirie (trottoirs, quais de bus, passages protégés)	Avenue G. Ferrenbach (entre Alcon et la Médiathèque)	173.787€
KIENTZHEIM	Création de 2 places de stationnement PMR	Hirtenhaus, porte du Lalli	240€
	Création de 2 places de stationnement PMR	Rue du Rempart	800€
LABAROCHE	Pas de travaux réalisés en 2014	/	/
LAPOUTROIE	Elargissement des trottoirs (1,40m), remplacement des enrobés (220 ml) et création de passages piétons avec bandes podotactiles	Rue du Gal Dufieux : de la Mairie à la place du Vieux Moulin	47.000€
	Création et élargissement de trottoirs, création de passages piétons avec bandes podotactiles et installation d'un éclairage à leds	Rue Macker : de l'école maternelle à la RD415	95.000€
LE BONHOMME	Pas de travaux réalisés en 2014	/	/
ORBAY	Pas de travaux réalisés en 2014	/	/
SIGOLSHEIM	Pas de travaux réalisés en 2014	/	/



Exemples de réalisation :



1.3. AUTRES REALISATIONS



La CCVK a mis en place depuis le mois d'avril 2012, un service de transport à la demande (TAD) intitulé MOBILI'VAL. Ce service réservé aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap ou de difficultés sociales répond aux besoins de déplacements ponctuels au sein de la Vallée de Kaysersberg ainsi que vers Colmar, Trois-Epis et le centre médical du Muesberg.

Le MOBILI'VAL assure un service en « porte à porte » et dispose d'une flotte de véhicules adaptés.

En savoir plus : <http://www.cc-kaysersberg.fr/deplacements/mobilival.htm>



Résultats 2014

	Nombre d'adhérents	Nombre de personnes transportées	Nombre de personnes différentes transportées
Janvier	443	390	82
Février	447	367	76
Mars	459	419	84
Avril	463	401	68
Mai	472	370	79
Juin	482	335	85
Juillet	496	420	79
Août	497	357	63
Septembre	502	406	88
Octobre	515	500	77
Novembre	523	387	71
Décembre	527	361	87

	- 20 ans	20/60 ans	+ 60 ans
Nombre d'adhérents au 31/12/2014	2	75	450

Au 31/12/2014 :
73 adhérents sur 527 sont en situation de handicap,
dont 46 ont moins de 65 ans
et 8 sont des usagers réguliers (au moins 1 fois / mois) du service.



2. AMENAGEMENTS ET TRAVAUX PREVUS EN 2015

2.1. CADRE BATI

2.1.1 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE PREVUS EN 2015

Commune	Nature des travaux	Localisation	Coût des travaux (HT)
AMMERSCHWIHR	Finalisation des projets engagés en 2014	Hôtel de ville	/
FRELAND	Création de WC accessible à l'étage	Salle des fêtes	NC
KATZENTHAL	Travaux de mise en accessibilité des accès	Eglise	NC
KAYSERSBERG	Mise en accessibilité du bâtiment	Hôtel de Ville	142.770€
	Création de WC accessibles	Stand de tir	16.600€
	Création d'une rampe d'accès	Dojo	2.200€
KIENTZHEIM	Création de WC accessibles	Place du Chanoine Papirer	43.000€
LABAROCHE	Finalisation des projets engagés en 2014	Ecole	NC
	Réhabilitation et mise en accessibilité : phase étude	Mairie	NC
LAPOUTROIE	Mise en accessibilité des bâtiments publics : choix d'un architecte	Ludo-bibliothèque; Ecoles; Péricolaire; Mairie	/
LE BONHOMME	Travaux d'amélioration de l'accessibilité générale	Ensemble des ERP communaux	8.000€
ORBEY	Mise en accessibilité	Mairie	NC
SIGOLSHEIM	Aménagement d'un local commercial (boucherie) accessible	3 rue de la 1ère armée	429.166€
CCVK	Mise en accessibilité salle de réunion	Siège CCVK	En cours de chiffrage



2.2. VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

2.2.1 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE PREVUS EN 2015

Commune	Nature des travaux	Localisation	Coûts prév. (HT)
AMMERSCHWIHR	Pas de travaux prévus en 2015	/	/
FRELAND	Pas de travaux prévus en 2015	/	/
KATZENTHAL	Création d'une place de stationnement PMR	Boulangerie	NC
KAYERSBERG	Pas de travaux prévus en 2015	/	/
KIENTZHEIM	Etude d'aménagement de place (projet suspendu à la vente d'un bâtiment)	Place de l'Eglise	/
LABAROCHE	Création de places de stationnement PMR	Eglise, salle polyvalente, école, maison des associations	NC
LAPOUTROIE	Elargissement et création de trottoirs et création de passages piétons avec bandes podotactiles	Rue Macker : de la RD415 au lotissement des Buissons	130.000€
	Elargissement et création de trottoirs, création de chicanes pour ralentir les véhicules	Rue de la 5 ^{ème} DB : de l'entrée d'Hachimette à la rue de la Weiss	70.000€
	Aménagement d'une voirie partagée	De la RD415 à l'entrée du village	NC
LE BONHOMME	Aménagement de trottoirs	Rue des Pierres Blanches	NC
ORBAY	Réaménagement de place avec traçage de places de stationnement PMR et voie d'accès PMR à l'église	Place de l'Eglise	/
	Reprofilage d'un parking et traçage de places de stationnement PMR pour sécurisation des piétons	Parking de l'ancienne école	NC
SIGOLSHEIM	Aménagement du centre du village : phase étude	Route des Vins/Rue de la 1 ^{ère} armée/Rue du Vallon	650.000€



3. PROPOSITIONS DE LA CIAPH POUR AMELIORER LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EXISTANT

La CIAPH propose d'établir un tableau de recensement et de suivi de l'accessibilité des ERP de la vallée de Kaysersberg sur la base de la communication des attestations d'accessibilité et des Ad'AP communiqués à la CCVK par les communes.

Considérant que la diversité des situations communales au regard des obligations de mise en accessibilité des ERP est trop importante, la CIAPH ne retient pas la proposition de marché groupé pour la réalisation des Ad'AP.

La CIAPH rappelle l'existence de financement pour les travaux de mise en accessibilité et notamment : le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Domaines-d-intervention/Accessibilite-des-locaux-professionnels>

La CIAPH rappelle également la nécessité de communiquer sur l'accessibilité « pour tous » : personnes handicapées ; âgées, empêchées temporairement, parents avec poussettes, jeunes enfants,...

- par la présentation systématique dans les bulletins communaux des travaux et réalisations en matière d'accessibilité,
- par une sensibilisation des entreprises/commerces locaux,

La CIAPH rappelle enfin que différents organismes sont disponibles et disposent de compétences techniques pour accompagner les porteurs de projets en matière d'accessibilité :

- Direction Départementale des Territoire du Haut-Rhin – Bureau Accessibilité et Qualité de la Construction :
M. Patrick AUBRY - 03 89 24 83 97 ou ddt-shbd-baqc@haut-rhin.gouv.fr
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar pour les commerçants, hôteliers, restaurateurs : 03 89 20 20 20 ou info@colmar.cci.fr



4. ANNEXES

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE AU 31/12/2014

Représentants les élus

Guy	JACQUEY	Vice-président CCVK	ORBEY
Lucie	PONGRATZ-GLEIZES	Conseillère municipale	AMMERSCHWIHR
Martine	THOMANN	Adjointe	FRELAND
Benoît	KUSTER	Conseiller	KAYSERSBERG
Nicole	TISSERAND	Maire	KATZENTHAL
Jean-François	BOTTINELLI	Maire	LE BONHOMME
Marc	SCHIELE	Conseiller municipal	AMMERSCHWIHR
Virginie	BECOULET	Conseillère municipale	FRELAND
Caroline	OBERZUSSER	Conseillère municipale	KATZENTHAL
Antoine	CERIANI	Conseiller municipal	KAYSERSBERG
Patrick	PETER	Conseiller municipal	KIENTZHEIM
Fabien	FORMWALD	Conseiller municipal	LABAROCHE
René	BRUN	Conseiller municipal	LAPOUTROIE
Florent	PETITDEMANGE	Conseiller municipal	LE BONHOMME
Jocelyne	HENRY	Conseillère municipale	ORBEY
Line	LHOMME	Conseillère municipale	SIGOLSHEIM
Véronique	CARDOSO	Conseillère municipale	AMMERSCHWIHR
Patrick	FEIG	Conseiller municipal	FRELAND
Edith	BERNHARDT GONTIER	Conseillère municipale	KATZENTHAL
Hubert	BECKER	Adjoint	KAYSERSBERG
Armand	KUEHN	Adjoint	KIENTZHEIM
Alain	VILMAIN	Adjoint	LABAROCHE
Caroline	ROBIEZ	Conseillère municipale	LAPOUTROIE
Serge	BIANCHI	Adjoint	ORBEY

Représentants les associations d'usagers et de personnes handicapées

Pas de représentants



Contact

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

31 rue du Geisbourg

68240 KAYSERSBERG

Tél. : 03.89.78.21.55

info@cc-kaysersberg.fr

Elu référent :

M. Guy JACQUEY, vice-président et Maire d'Orbey

Technicien référent :

Mme Valérie BRONNER, Agent de développement

